

INFORMATIONS

Déroulement de la Formation

- ◆ 1^{ère} année : 158h de formation, sur 23 journées de cours
- ◆ 2^{ème} année : 96h de formation, sur 15 journées de cours

Lieux de Formation

Université de Bourgogne, campus Montmuzard.

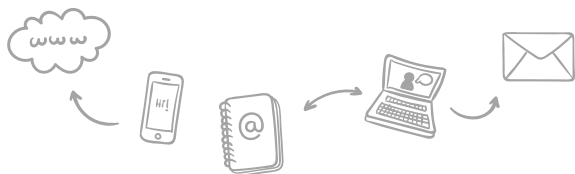
Méthodes Pédagogiques

Développements théoriques et applications pratiques.

Frais de formation pour la Formation Continue

Se renseigner auprès du SEFCA pour la tarification.

Des prises en charge peuvent être obtenues au titre de la formation continue.



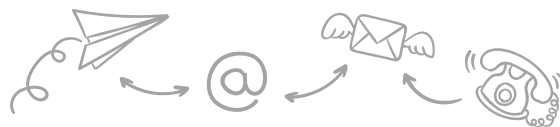
CONTACTS

Programme et Organisation Pédagogique

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE
UFR Droit et Sciences Économique et Politique
4, Bd Gabriel
21072 DIJON Cedex

Responsable pédagogique
Vincent BONNET
vincent.bonnet@u-bourgogne.fr

Secrétaire pédagogique
Delphine BORNE
delphine.borne@u-bourgogne.fr
Tél : 03 80 39 53 56



Gestion Administrative

SERVICE COMMUN DE FORMATIONS CONTINUE
ET PAR ALTERNANCE - SEFCA

SEFCA - Maison de l'Université
Esplanade Erasme - BP 27877
21078 DIJON Cedex

Tél : 03 80 39 51 80

Secrétariat et Ingénierie de Formation Continue
formation.continue-droit@u-bourgogne.fr

www.u-bourgogne.fr



Conception : SEFCA - © photo : fotolia - Juin 2016

DOSSIER DE CANDIDATURE

Sur demande

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site de l'Université de Bourgogne.
u-bourgogne-formation.fr

Transmission du Dossier

Le dossier de candidature pédagogique est à adresser :
Université de Bourgogne
UFR Droit et Sciences Économique et Politique
À l'attention de Mme Delphine BORNE
4, Bd Gabriel - BP 17270
21078 DIJON Cedex

MASTER PROFESSIONNEL

DROIT NOTARIAL

RÉGIME SALARIÉ /
FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE



▼ PRÉ-REQUIS

- ◆ Master 1 en Droit (ou ancienne maîtrise en Droit ou ancienne licence en quatre ans).
- ◆ Expérience professionnelle avérée jugée équivalente (par Validation des Acquis de l'Expérience).
- ◆ Diplôme français ou équivalent en Master 1 en Droit.

▼ PUBLIC CONCERNÉ

- ◆ Salariés des offices notariaux
- ◆ À titre exceptionnel, d'autres professions proches du notariat

▼ RYTHME DE LA FORMATION

◆ Cours

Cours le samedi et quelques vendredis dans l'année.

Ce master 2 se prépare en 2 ans.

▼ UNE FORMATION DE QUALITÉ

Formation assurée dans les domaines du droit de la famille, contrats, immobilier, gestion patrimoniale, fiscalité grâce à une collaboration très étroite entre les professionnels de ce secteur et une équipe universitaire de Professeurs et Maîtres de conférences reconnus par leurs travaux.

▼ PROGRAMME DE LA FORMATION

■ MASTER 2 / 1^{ÈRE} ANNÉE | 158h

- ◆ Droit de la famille (36h)
- ◆ Protection des personnes (6h)
- ◆ Droit immobilier (36h)
- ◆ Droit rural (12h)
- ◆ Droit commercial (9h)
- ◆ Droit général des contrats (6h)
- ◆ Fiscalité notariale (9h)
- ◆ Anglais (15h)
- ◆ Correction galop d'essai et méthodologie du mémoire (6h)
- ◆ Examens (20h)

Toutes ces journées de formation ont lieu le samedi, excepté le « Droit général des contrats » qui se fait en semaine (un vendredi) avec les étudiants du régime général.

■ MASTER 2 / 2^{ÈME} ANNÉE | 96h

- ◆ Droit de la famille (18h)
- ◆ Droit international privé (6h)
- ◆ Droit immobilier (24h)
- ◆ Droit des sûretés (12h)
- ◆ Droit des biens (6h)
- ◆ Droit des assurances (9h)
- ◆ Droit des sociétés (6h)
- ◆ Droit de l'urbanisme (9h)
- ◆ Examens (6h)

Toutes ces journées de formation ont lieu le samedi.

▼ OBJECTIFS DE LA FORMATION

Fournir une formation pré-professionnelle aux étudiants envisageant leur carrière dans le notariat et un moyen de formation permanente pour les professionnels de ce secteur en leur permettant de mettre à jour ou perfectionner les connaissances acquises par la reprise d'études de haut niveau à l'Université.

▼ DÉBOUCHÉS

◆ La formation permet aux étudiants d'intégrer le **Diplôme Supérieur de Notariat (DSN)**, organisée conjointement par le Centre de Formation Professionnelle Notariale (CFPN) et l'Université. Le DSN est délivré par l'université de Bourgogne.

A l'issue du DSN, les étudiants sont diplômés notaires et peuvent intégrer la profession notariale en qualité de notaire-assistant et notaire salarié ou encore traiter en vue d'une association ou de la reprise d'une étude individuelle.

◆ Pour les personnes qui ne souhaiteraient pas intégrer le parcours notarial, de multiples débouchés différents sont ouverts dans d'autres domaines : services de promotion immobilière, négociation foncière, administration de biens, audit et conseil immobiliers, gérance de SCI, gestion de copropriété, ingénierie patrimoniale, montages financiers et garanties bancaires, assurances.

◆ À titre dérogatoire, après avis du Directeur de la formation et autorisation du Directeur de l'Ecole doctorale et du Chef d'établissement, le Master 2 Professionnel Droit Notarial ouvre la possibilité de rédiger une thèse de doctorat sur un sujet intéressant le droit privé.

